

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h
Par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du
développement social
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

CA21 25 0109

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

CA21 25 0110

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 3, 7 et 17 mai 2021.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 3, 7 et 17 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA21 25 0111

Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020, ainsi que le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

De décréter que ledit rapport soit diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

De prendre acte du rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1213945003

10 - Période de questions et requêtes du public.

Requérant.e	Membre visé	Question
Massé, André	M. le maire	Bonjour, j' habite rue Coloniale depuis 15 ans. Depuis quelques années, des étudiants locataires font des fêtes très bruyantes. J'ai ce type de locataires comme voisins immédiats du coté nord de ma propriété avec une cour extérieure commune. Malgré plusieurs demandes SVP de jouer leur musique à l'intérieur (fenêtres et portes fermées) et à diminuer le niveau des caissons d'extrêmes basses, ils continuent. Après plusieurs appels au 911, il n'y a pas d'amélioration.

		<p>Étant en télétravail permanent, il est difficile de se concentrer quand le bruit des voisins nous envahit. Le sommeil est également entrecoupé par la musique et les extrêmes basses. Ma famille, incluant des jeunes enfants, nous nous forçons de ne pas déranger et ce respect n'est pas mutuel.</p> <p>J'attends de mon conseiller qu'il participe à faire appliquer le Règlement sur le bruit à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal. Pouvons nous compter sur vous pour rétablir un certain niveau de quiétude dans mon quartier?</p>
Côté, Mélanie	M. le maire	<p>Bonjour. Vous ne le savez peut-être pas, mais l'utilisation des freins Jacobs est rendu la norme sur la rue d'Iberville, à l'arrivée de la rue Sherbrooke, entre autre. Entre 8 heures et 9h30 les matins de semaine, c'est fréquent, la nuisance est bien réelle, et je suis certaine que les décibels émis par ces camions excède largement l'échelle maximale de tolérance permise. Le deuxième point de l'article 6 du Règlement sur le bruit du Plateau semble indiquer que l'émission de ce type de bruit est interdit. Alors pouvez-vous nous aider ? Exemple : installer des panneaux lumineux qui affiche un message d'interdiction ? Demander à des agents de s'installer sur le coin Sherbrooke-Iberville un brin, question de constater le problème ? Faire des représentations nécessaires auprès des autorités compétentes ? Je comprends qu'Iberville est une artère, mais c'est pleinement résidentiel ici, c'est hyper important d'en tenir compte. Merci beaucoup de votre habituelle collaboration.</p>
Lachapelle, Luc	M. le maire	<p>Avez vous un plan pour passer à l'action afin de faire cesser l' émission de ... on va dire musique ou bruits sourds provenant des voitures (parfois de cyclistes , ou motos) surtout l' été , mais même l' hiver vous ne faites pas respecter le règlement pourtant clair à l' effet que " nul doit émettre du bruits \ musique audible à l' extérieur d' un véhicule routier " ne laissez pas faire cette pollution en augmentation . merci à l' avance</p>
Bernard, Micheline	M. le maire	<p>Qu'avez-vous prévu comme action pour faire respecter les règlements au parc Wilfrid Laurier, concernant la nuisance sonore (ampli Etc.), pollution de l'air (bbq aux charbon etc.) et la détérioration du lieu et des installations?</p>
Cornet, Florence	M. le maire	<p>Afin de retrouver calme et sécurité pour les riverains , prévoyez- vous un budget spécifique pour une présence policière accrue au Parc Wilfrid Laurier cet été ?</p>
Poirier, Suzanne	M. le maire	<p>Le Parc Laurier est victime de sa popularité et nous, les riverains, en vivront directement Les contre- coups que vous connaissez sans doute. Concrètement, quelles sont les mesures mises en place depuis le printemps 2021 afin de faire respecter la réglementation des Parcs (bruit excessif, alcool, bbq , toilettes , propreté etc...) afin de permettre aux riverains de vivre en paix et en toute sécurité ? Nombreux abus à déplorer...</p> <p>Et que comptez- vous faire dans les semaines qui viennent ? Exemple: redéfinir le mandat des effectifs policiers, plus \$ évidemment et pour une présence plus accrue. Affiches : réglementation des Parcs et CIVISME. Bref nous attendons des informations précises, directes et transparentes de la part de nos élus et non pas seulement à via les médias sociaux !! Et nous espérons qu'on répondra à nos préoccupations. Merci de votre collaboration.</p>
Lefebvre, Marie	M. le maire	<p>Bonjour, j'aimerais savoir si des projets ont déjà été déposés concernant la construction future d'un édifice pour remplacer l'ancien Lafleur au coin de St-Denis et du Square St-Louis. Si oui, j'aimerais savoir s'il est possible de formuler une demande au conseil afin d'éviter qu'un restaurant 24 heures ne soit ouvert dans le futur espace commercial. La pollution par le bruit, les personnes qui s'attardent dans le parc ainsi que le vandalisme de nos propriétés ont considérablement diminué depuis la fermeture du restaurant la nuit, et je représente un groupe de résidents qui apprécierait grandement que la situation se maintienne telle qu'elle est présentement.</p>
Gendron-Cloutier,		<p>Bonjour,</p>

Lauranne	M. le maire	J'habite sur la rue Drolet entre Rachel et Duluth. La rue est extrêmement étroite, et nous remarquons que des camions passent tout de même très fréquemment devant chez nous. Nous avons une voiture qui a été égratignée en raison du passage de véhicules qui ont une taille trop importante pour la largeur de la rue, et nous remarquons que c'est le cas aussi pour plusieurs de nos voisins. Serait-il possible de faire en sorte que les camions n'aient pas le droit de circuler sur notre segment de rue à moins d'une raison valable? Merci.
Désy, François	M. le maire	Bonjour, Compte tenu que vous allez bientôt interdire complètement toute circulation automobile sur la rue Mont-Royal, Y a-t-il une raison logique pour laquelle vous n'autoriseriez pas les automobilistes sans vignettes à stationner gratuitement dans les rues du Plateau jusqu'à 15:00 heures, durant cette période? Les vignettes sont actuellement obligatoires à compter de 9:00 heures a.-m.
Gougeon, Pierre	M. le maire	J'aimerais qu'on m'explique pourquoi l'arrondissement a installé des vignettes pour résident dans le secteur Est de l'arrondissement alors que je considère que ce n'est absolument pas nécessaire. Comme je n'arrive pas à avoir un retour d'appel d'un élu, je me présenterai au conseil d'arrondissement pour obtenir une réponse. Voir plainte no. 21-102895
Malo, Antoine	M. le maire	Les parcs sont bondés, les gens veulent faire du sport dans leur ville sans la nuisance des voitures. Quel sera le calendrier des périodes où la voie Camilien-Houde sera entièrement fermée à la circulation automobile comme ce fut le cas pour les Cyclovia ? Et quand est-ce que la section du rétrécissement entre les falaises en haut permettra une meilleure cohabitation des cyclistes et des voitures ?
Lemieux, Marie-Hélène	M. le maire	Quand aura lieu la consultation des citoyens au sujet de la Place Gérald-Godin étant donné que la STM prévoit finir les travaux du métro au printemps 2022? Quel est l'échéancier de ce projet?
Lamer, Sylvie	M. le maire	En juin 2017, le Plateau Mont-Royal a acquis le terrain situé au 962 Mont-Royal Est et, en novembre de la même année, l'arrondissement a mené une longue consultation publique autour des futurs aménagements. Ceux-ci ont été testés au printemps et à l'été suivants. Cet espace est aujourd'hui la Place des Fleurs-de-Macadam. En juillet 2017, soit un mois plus tard, l'arrondissement a fait l'acquisition d'un second terrain, un stationnement du Centre de Services Communautaires du Monastère pour la somme de 2,9 millions de dollars. Ce terrain, situé en face de l'édicule de la station de métro Mont-Royal, fera partie du fameux Pôle Culturel qui inclura aussi la nouvelle place Gérald Godin. Près de 4 ans plus tard, il n'y a toujours pas eu de consultation publique. La STM prévoit avoir fini les travaux du métro au printemps 2022 - soit dans moins d'un an. Quand aura lieu la consultation des citoyens au sujet de ce terrain et quel est l'échéancier pour la réalisation du projet?
Fillion, Gerald	M. le maire	Bonjour, Des travaux sont prévus sur la rue Laurier Est entre de Bordeaux et Chabot. On évoque 2 mois de travaux dans les prochaines semaines. Or, des travaux ont eu lieu à ce même endroit l'an passé, alors qu'on a creusé dans cette rue pendant des mois pour des travaux. Ma question : en quoi les travaux prévus cette année sont-ils différents de ceux de l'an passé et n'aurait-on pas pu effectuer les travaux tout en même temps afin d'économiser des coûts ? Merci.
Guichené, Stéphanie	M. le maire	Bonjour, le nouveau marquage au sol de la piste cyclable rue Berri face à l'entrée du CPE est extrêmement dangereux. Les places du débarcadère ont été déplacées et, il y a donc la piste cyclable où les vélos roulent très vite, entre le stationnement et le trottoir longeant le CPE. Nous ne sommes pas à l'abri d'un fâcheux incident; les enfants, même sous la surveillance de leur parent risquent de se faire percuter par un cycliste et ce dernier court également un risque si jamais il fait un écart pour ne pas renverser un enfant qui traverserait. Nous souhaitons que les places de débarcadère soient remises le long du trottoir. Les parents sont extrêmement mécontents, tout comme les membres du conseil d'administration, les employés. La sécurité de tous les citoyens est en jeu. Merci

Durand, Anne-Marie	M. le maire	<p>Prévoyez-vous augmenter la signalisation routière aux abords de l'école Paul Bruchési située sur le Boul. St-Joseph, entre Lanaudière et Chambord, afin d'améliorer la sécurité des enfants traversant St-Joseph pour se rendre à l'école? Ayant 2 enfants qui fréquentent l'école, je vois souvent des automobilistes brûler un des feux (Lanaudière ou Chambord) sur St-Joseph en allant reconduire mes enfants à pied, une situation que le brigadier posté au coin Lanaudière pourrait sûrement confirmer. Je m'explique mal qu'il n'y ait que quelques pancartes sur St-Joseph alors que sur le Boul. Christophe-Colomb, comparable à St-Joseph, les écoles bénéficient de tableaux électroniques affichant la vitesse des voitures, de pancartes standards ET de pancartes clignotantes au-dessus de la route pour attirer l'attention des conducteurs. La sécurité des enfants du Plateau est-elle moins importante que celle des enfants de RPP et de Villeray? Cette préoccupation s'applique aussi à l'école St-Pierre Claver.</p>
Boisvert, Robin	M. le maire	<p>Bonjour, On remarque de plus en plus que les contracteurs mettent des no-parking sur rue pour stationner leur voiture personnel et venir travailler le matin. On-t-il le privilège de mettre un no-parking ou ils veulent pour leur voiture personnelle? Vu à plusieurs endroits, exemple chalet Baldwin, 7 no-parking fullum au coin marianne et zero travaux sur fullum. clairement leur stationnement personnel sur rue. Versus des profs qui n habitent pas le plateau (exemple ma soeur) qui doivent tourner en rond longtemps pour trouver un stationnement et se font dire par l'arrondissement d'acheter des vignettes. Est-ce juste selon vous pour tous les types de travailleurs ou les contracteurs ont le privilège de mettre un no-parking pour leur vehicule personnel et pas des camions de construction? Trouvez vous ce privilège équitable? Ils ont de + gros salaire et eux pourraient se payer des vignettes. merci bcp photos en courriel</p>
Panneton, Caroline	M. le maire	<p>Bonjour! Le tronçon de la rue Fullum le long du parc Baldwin a besoin d'apaisement de circulation. La vitesse maximale est de 30km/h n'est pas respectée par les automobilistes. Les panneaux de 30km/h sont peu visibles et les 2 dos d'ânes près de Rachel, non peints, ne suffisent pas. La haute vitesse est particulièrement problématique en direction sud, de Marie-Anne vers Rachel. Les voitures et camions "sautent" par dessus les dos d'âne ou freine en urgence juste avant.</p> <p>Les intersections Fullum/Marie-Anne et Fullum/Rachel sont très fréquentées à tous les jours par des centaines d'écoliers et enfants fréquentant le parc Baldwin. La haute vitesse sur ce tronçon font en sorte que ce n'est pas sécuritaire.</p> <p>Nous demandons à ce que la limite de vitesse soit plus visible (panneaux lumineux, pancartes) pour sensibiliser les automobilistes à ralentir et aussi, à ce que des mesures d'apaisement physiques soient implantées (ex: bollards, plus de dos d'ânes).</p> <p>Merci beaucoup!</p>
Rioux, Valérie	M. le maire	<p>Pourquoi le service vélo-duo ne sera pas offert durant la totalité du projet de piétonnisation (de mi-juin à mi-septembre, 7 jours par semaine) et comment les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les aînés seront informés de l'horaire de passage si le service n'est pas sur réservation?</p>
Licha, Emanuel	M. le maire	<p>Bonjour, il y a plus d'un an, un frêne malade avait été coupé face au 5167 rue Hutchison (proche coin Fairmount). Aucun arbre depuis n'a été replanté. Pourriez-vous prévoir ce printemps / cet été planter un nouvel arbre au même emplacement? Merci d'avance de votre attention.</p>
Sénécal, Michele	M. le maire	<p>Bonsoir à tous,</p> <p>Je suis résidente de l'av du Parc, coin Milton. Mercredi, j'ai vu arriver un gros camion de la ville qui déchargeait des vieux bacs à fleurs en béton tous complètement tagués. Ces bacs ont été installés le long de la rue du Parc entre Milton et Prince-Arthur.</p> <p>En plus d'être de vieux bacs, ils sont fleuris de plantes vertes sans aucune diversité de coloris ni d'espèces. Certaines pousses sont même des mauvaises herbes.</p>

		<p>Voici ma question: pourquoi ajouter du béton sur du béton alors que les îlots de chaleur sont déjà très nombreux à cet endroit très achanlandé ? C'est certainement une initiative très louable de votre part de verdir un peu l'avenue du Parc à cet endroit mais pourquoi avoir mis ces vieux bacs plutôt que de jolis bacs en bois par exemple, avec des herbes et des plantes colorées pour donner du baume au cœur aux nombreux passants de cette rue très passante?</p> <p>Serait-il possible de changer ces vieux bacs par quelque chose de vraiment beau svp ?</p> <p>Merci</p>
Charron, Michel	M. le maire	Je demande un suivie de la requête # 20194511 du 12 aout 2020 à 15h50,
Arcand, Michel	M. le maire	J'aimerais savoir s'il est normal que vous vous apprêtiez à approuver un projet de ruelle verte pour lequel les propriétaires impactés n'aient été ni informé, ni consulté lors de son élaboration. Ce n'est pas comme si l'arrondissement ne sait pas qui nous sommes. Pouvez-vous expliquer pourquoi un processus pour lequel vous êtes rendu à voter un financement pour un projet de ruelle verte, auquel il semble que personne ne soit intéressé, ignore les propriétaires?
Deveault, Andrée	M. le maire	Bonjour, l'arrondissement a-t-il l'intention de remplacer le "panier" (photo envoyée séparément) dans le parc Jeanne-Mance? Les enfants l'adoraient. J'avais remarqué qu'il était détérioré l'été passé, ça ferait plusieurs heureux s'il était remplacé. Merci.
Mayer, Irène	M. le maire	Est-ce qu'un étudiant sera engagé cette année pour arpenter l'arrondissement à la recherche et à l'arrachage de l'herbe à poux? Est-ce que de l'information sera donne aux gens?
Bergeron, Gin	M. le maire	Compte tenu du nombre grandissant d'écureuils (durée de vie 15 ans) et du peu de nourriture disponible, ils se mettent à manger l'écorce du marronnier (pendant l'hiver) les bourgeons au printemps et les feuilles l'été; résultat je ne verrai plus aucune fleurs le garnir. ; sans oublier les fils électrique, téléphonique qu'il gruge dans nos ruelles et dans les cours, sur terrasses & balcons. Pour les écureuils se loger et se nourrir devient compliqué. Tout le monde s'en plaint il ne s'agit pas de les exterminer. Est-ce que la Ville a écho de cette grave problématique ? - installer des cages puis une fois capturés, les déplacer là où il y a de possibles prédateurs, comme sur la montagne par exemple? D'année en année, la situation empire. Se battre contre ces rongeurs qui ne savent pas reconnaître une tomate verte, d'une autre! SVP des actions doivent être entreprises. Je suis certaine que les résident-es seraient prêt à y contribuer, moi la première. Merci.
Beauduin, Charlotte	M. le maire	J'aimerais savoir si vous prévoyez augmenter la fréquence ou l'intensité du nettoyage du parc lhasa ? Cette semaine mon fils a ramassé et failli mettre dans sa bouche un bout de verre cassé. Je ne compte plus les mégots et les bouchons de bière. L'an dernier, j'ai trouvé une bouteille de bière éclatée dans les jets d'eau. Une éducatrice du CPE Alexis le trotteur a trouvé une seringue au parc lhasa. Il faut un nettoyage plus fréquent et plus intensif du parc. C'est triste qu'un parc autant fréquenté par de très jeunes enfants soit aussi peu entretenu. Qu'allez-vous faire ?
Sterlin, Marie	M. le maire	Comment remédier au problème de gestions de déchets sur la rue St-Viateur entre parc et Saint-Laurent. Nous avons démarré une initiative citoyenne, peut-elle être appuyée par l'arrondissement?
Bouchard, Carl	M. le maire	Depuis plusieurs années le terrain de pétanque du parc Laurier est laissé à l'abandon. Nous voulons qu'il soit remis à niveau. On a utilisé les canaux de communication officiels et notre demande est restée lettre morte. Nous ne demandons pas des travaux majeurs mais seulement de retourner le sol, l'aplanir et ajouter de la poussière de roche. Cette partie du Parc Laurier est le rendez-vous de centaines d'amateurs de boules

		<p>et le lieu de rencontre de plusieurs groupes d'amis. C'est aussi un endroit où les nombreux français habitant le plateau aiment se rejoindre. Le parc Laurier est bien entretenu mais cette portion laisse à désirer. C'est le coin le plus animé du parc, il mérite un coup de balai..</p> <p>En cette période électorale, de petits gestes peu coûteux et faisant une grande différence saurait attirer l'attention médiatique sur votre administration si l'initiative vous appartient.</p> <p>Espérant des nouvelles de votre part,</p> <p>Bien à vous,</p>
Dias , Yvan	M. le maire	<p>Bonjour à vous tous, un élu d'un parti adverse nous a approché et aimerait discuter de la situation actuelle concernant la non-obtention d'un parc canin. Aussi, il y aurait des rumeurs de manifestation s'organisant pour l'obtention d'un parc canin au parc Jeanne-Mance.</p> <p>Ma question est la suivante : afin d'apaiser plusieurs esprits soucieux et contestataires, serait-il possible d'obtenir un parc canin temporaire dans Jeanne-mance ? Je suis même sûr qu'une levée de fond privé peut être envisageable, si c'est une question d'argent.</p> <p>Merci</p>
Guérin, Mélanie	M. le maire	<p>Bonjour, pour le projet du parc à chien Jeanne Mance, serait-il possible d'envisager d'autres solutions que la création d'un nouveau parc, ailleurs, clôturé? En effet nous sommes plusieurs maitres de chien qui aimons beaucoup avoir ce grand espace mixte chaque matin et soir. Il existe très peu de parcs à chien non clôturé, or il s'agit d'un bon environnement pour faire pratiquer notre chien à rester proche de nous, d'autant que les maitres sont plus attentionnés à surveiller leur animal dans ce parc non clôturé que dans les nombreux autres parcs clôturés de la ville. Serait-il possible d'envisager des aménagements moins coûteux en temps et prix tel qu'une meilleure signalisation du parc à chien, un aménagement des horaires, plus de poubelles et pourquoi pas une simple haie végétale qui pourrait protéger de l'avenue du Parc? Cela pourrait aussi bien améliorer la vie des usages du parc à chien que les usages du parc Jeanne Mance sans se lancer dans des travaux qui dénatureraient le parc.</p>
Rignon, Noel	M. le maire	<p>J'ai suivi les débats concernant l'ouverture d'un parc a chien clôturé en remplacement du parc a chien sur le parc Jeanne-Mance, je suis cependant très attristé qu'aucune consultation des utilisateurs n'ai été faite et qu'aucune alternative n'est été prononcé lors des conseils. Ce parc est un lieu mixte, permettant aux gens de voir des chiens et de s'y éduquer, c'est un lieu idéal pour sociabiliser nos chiens et le partage social comme on peut le constater chaque matin. Beaucoup d'utilisateur ne demande que des panneaux pour informer les passants que ce lieu est un espace mixte et pense que l'argent investi dans un nouveau parc serait bien mieux investi dans la mise en place d'une simple haie végétale, aidant a protéger les chiens et les enfants de la route, limitant le bruit des voitures et aidant a répondre aux enjeux climatiques que la ville de Montréal dit défendre. Pourriez vous vous portez garant de mettre en place une consultation citoyenne avant de prendre action ?</p>
Starr, Rachel	M. le maire	<p>Bonjour,</p> <p>Le site web ne me laisse pas assez de place pour ma question. Veuillez confirmer votre réception de cette question pour la prochaine réunion, le 7 juin. Merci.</p> <p>Contester la catégorisation des bureaux de psychologie comme un commerce sur Saint-Denis selon le SDC</p> <p>Je voudrais contester la catégorisation des bureaux de psychologie comme un commerce sur Saint-Denis, par la Société de Développement Commercial rue Saint-Denis (SDC). Il n'y a pas de vitrine, même pas un nom sur la porte. À ce deuxième étage de cet immeuble, quelques psychologues louent des bureaux, partageant effectivement un bail commercial. Nous sommes des psychologues qui travaillons au service du public, dans les secteurs public et privé, y compris les organisations de soutien aux survivants de traumatismes, aux victimes de violence domestique, aux clients à revenu modeste, aux personnes envoyées par leurs employeurs, etc. En plus, compte tenu de la pandémie, la moitié des bureaux sont vides depuis plus d'un an, car la plupart des psychologues</p>

		<p>travaillent à domicile.</p> <p>Nous n'avons absolument pas besoin des interminables documents papier qui sont envoyés à cette adresse. Nous n'avons pas besoin d'aucun des services offerts par la SDC, les sondages sur les clientèles, les courriels sur la façon de démarrer une entreprise ou de traiter avec des employés. Parce que ce n'est pas un commerce. Il n'y a pas d'employés. La location de cet étage est un moyen pour les psychologues d'avoir un certain contrôle sur l'environnement dans lequel ils travaillent. L'environnement est essentiel pour créer un espace sûr et solidaire pour les personnes vulnérables. Je ne vois pas comment il n'y a pas de distinction entre une pizzeria ou un magasin de vêtements sur St-Denis et des bureaux qui sont utilisés de cette manière.</p> <p>La SDC a tenté de me justifier leur pertinence en me disant que je suis admissible pour la subvention pour les commerces concernés par la piste cyclable. Cependant, même pour faire une demande pour cette subvention, qui n'est pas garantie, je dois payer 325 \$ pour un certificat d'occupation. C'est à la limite de l'extorsion!</p> <p>La demande de soutien en santé mentale est actuellement écrasante. Les listes d'attente sont très longues. Les loyers sur le Plateau sont très élevés. Les promoteurs immobiliers achètent les immeubles de bureaux parce que personne d'autre ne peut se le permettre. Les psychologues restants et moi devons probablement déménager ailleurs lorsque le bail sera terminé. Le fardeau lourd et inutile de la cotisation SDC contribue à des décisions qui finiront par laisser la communauté dans ce quartier sous-desservi.</p> <p>Merci de votre attention.</p>
Laplante, Joanne	M. le maire	<p>Bonjour,</p> <p>Je posais ce jour même, par le biais de votre site, une question au conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal à propos d'une requête d'agrandissement de 30% de la superficie existante des façades arrières existantes des bâtiments situés au 4872 à 4876 et 4878 à 4880 avenue du Parc.</p> <p>Nous recevions le 23 février une invitation (ci-jointe) de l'architecte pour assister à une séance d'information à ce sujet. Depuis aucune nouvelle. Est-ce possible de savoir où en est la demande.</p> <p>Cordialement,</p>
Campeau, Philippe	M. le maire	<p>Bonjour,</p> <p>Un triplex à côté du mien est à l'abandon, avec le balcon avant qui penche dangereusement et le mur de brique qui commence à s'effondrer (ventre de boeuf important). En plus il y a eu des problèmes de vermine et d'inondation récemment.</p> <p>467 rue de Lauzon, Plateau Mont-Royal près du parc Laurier, H2J1C7. Le proprio (Wu, En Tzu, dont le créancier est la banque TD) n'est pas rejoignable depuis des années et au 311 on me dit que la ville ne fera rien d'autre que de garder la barrière en place pour protéger les piétons. Pouvez-vous reprendre le building pour le détruire, le réparer ou le vendre?</p> <p>J'ai consulté une avocate pour connaître mes recours et elle m'a dit qu'effectivement c'est à la ville de s'occuper de ce problème, et que comme la sécurité des citoyens est en jeu, cela devrait être pris en charge rapidement.</p> <p>Merci!</p>
Sévigny, Michael	M. le maire	<p>Il me semble avoir entendu M. le maire dire lors d'une séance précédente qu'il était en discussion avec le SPVM pour faciliter les rapports de vandalisme. J'ai essayé en ligne, mon rapport a été rejeté le lendemain parce que je fournissais des informations sur les vandales. On m'a dit d'aller en personne. Arrivée sur place on a essayé de me dissuader. J'ai insisté. Je suis parti une heure plus tard après un processus manuel archaïque avec un numéro d'évènement. Avec mes informations le SPVM aurait pu procéder à une arrestation et des accusations, et un message clair aurait été envoyé à la communauté de tagueurs. J'ai fait un suivi par courriel pour me faire dire que mon rapport est allé nulle part, que je ne</p>

		<p>pouvais être considéré comme le plaignant. C'est un non sens, je fournissais des preuves de graffiti sur murales et bâtiments patrimoniaux. C'est pas du domaine privé. On ne peut pas juste augmenter le budget de nettoyage. Ça prend des actions concrètes. Merci de faire le suivi</p>
Robitaille, Jacob	M. le maire	<p>Why is there money being spent to survey the Plateau by helicopter when the forces of the pandemic and (let's be candid here) persistent city neglect and abuses by police and policy continue to leave individuals without housing and supports? This is the question in general: why won't the arrondissement du Plateau take care of its citizens needs?</p>
Gourment, Olivier	M. le maire	<p>Quel est l'état du budget participatif pour la transition écologique ? Quand est-ce que le résultat des votes sera communiqué ? https://www.realisonsmtl.ca/bpplateau</p>
Rhodium, Sandrine	M. le maire	<p>Bonsoir. Nous sommes résidents de Milton Parc, Ma famille et moi subissons depuis plus de 3 ans une forte diminution de notre qualité de vie citoyenne et de nos revenus commerciaux suite à l'implantation de Open Door, un projet entre deux organismes privés, implanté sans consultation citoyenne et rejeté par le conseiller PM de La Petite Bourgogne, Craig Sauvé. Projet qui devait être revu par notre ex-maire Luc Ferrandez en cas de problèmes.</p> <p>Je demande que, pour les résidents du quartier, les taxes municipales soient revues à la baisse étant donné la perte de qualité des services aux citoyens dans le secteur. Et que nous soyons exemptés de notre second versement de celles-ci en août. NON, M. le Maire, arrêtez de nous demander de nous habituer à cette situation où nos enfants assistent à des séances de sexe, drogue, masturbation et cris entre prostituées et proxénètes et ont à supporter des odeurs d'urine, vomis, alcool et nourriture avariée.</p> <p>Merci de considérer cette demande.</p>
Pagé, Pierre	M. le maire	<p>Bonsoir, bravo pour le sondage publié aujourd'hui qui vient enrichir le dossier bien étoffé qui est sur le site. L'accent est mis sur des usages transitoires, de nature culturelle, éducative et environnementale. Sachant la très forte fièvre du hockey et du patinage qui s'est exprimée l'hiver dernier à la patinoire De Gaspé/Bernard, avez-vous envisagé pour décembre prochain une expérience-pilote de 4 mois de corridor patin/hockey partant du 77 Bernard (patin libre, spectacles sur glace, avec toit et piliers protégés), sentier de patin familial, puis patinoire de Gaspé un peu allongée ? Avec expositions sur changements climatiques, importance de l'exercice physique, place du hockey et du patinage dans la littérature, présentations du champ des possibles, etc.? Merci</p>

CA21 25 0112

Prolongation de la période de questions et requêtes du public.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De prolonger la période de questions et requêtes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA21 25 0113

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin, et délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation des jeux d'eau du parc Baldwin.

De déléguer au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1217674002

CA21 25 0114

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau, et délégation au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) 2021-2025, volet Mise aux normes pour le projet de rénovation de la piscine intérieure du Centre du Plateau.

De déléguer au directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de représenter l'arrondissement et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1217674001

CA21 25 0115

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

ATTENDU le plan d'action 2020 - 2030 sur le remplacement des entrées de service en plomb;

ATTENDU la résolution CM21 0443;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030, aux endroits suivants:

- La Terrasse Guindon et la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon.
- La rue Saint-Dominique, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve.
- La rue Roy, entre les rues de Bullion et Coloniale, ainsi que dans l'intersection des rues Roy et de Bullion.
- Intersection des rues Marie-Anne et Messier.
- Intersection des rues Napoléon et Hôtel-de-Ville.
- La rue St-Christophe, entre les rues Roy et Napoléon;
- La rue Napoléon, entre les rues St-Christophe et Saint-Hubert, ainsi que l'intersection des rues Saint-Hubert et Napoléon.
- La rue Marie-Anne, entre les rues Cartier et de Bordeaux.
- La place publique Fleur-de-Macadam, bordée de l'avenue du Mont-Royal au nord et des rues Boyer et de Mentana, respectivement à l'est et à l'ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1212174001

CA21 25 0116

Octroi d'un contrat de 1 541 568,71 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la Terrasse Guindon, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 025 850,99 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 325 600 \$ et les contingences de 158 682,28 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-04 (4 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, améliorer le verdissement et sécuriser les déplacements des piétons;

ATTENDU le plan d'action 2020 - 2030 sur le remplacement des entrées de service en plomb;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 2 025 850,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent de la Terrasse Guindon et de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la terrasse Guindon, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder, à cette fin, un contrat à la compagnie Ramcor Construction inc., soit au prix total de 1 541 568,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-04 (4 soumissionnaires).

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 158 682,29 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 325 600 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander au comité exécutif d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 54 304,99 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1216441001

CA21 25 0117

Octroi d'un contrat de 525 580,62 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 709 417,72 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 105 000 \$ et les contingences de 78 837,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-11 (2 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies de l'arrondissement pour l'année 2021, pour un montant total de 525 580,62 \$, toutes taxes applicables incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-21-11.

D'autoriser une dépense totale de 709 417,72 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 105 000 \$ ainsi que les contingences au montant de 78 837,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'aménagement de dix (10) ruelles verdies.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1216652003

CA21 25 0118

Octroi d'un contrat de 388 588,48 \$, taxes incluses, à la firme 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 483 376,75 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 36 500 \$ et les contingences de 58 288,27 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-09 (4 soumissionnaires conformes).

ATTENDU les objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'octroyer un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour le projet de réaménagement en 2021 du parc Toto-Bissainthe, pour un montant total de 388 588,48 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-21-09.

D'autoriser une dépense totale de 483 376,75 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 36 500 \$, ainsi que les contingences au montant de 58 288,27 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement du parc Toto-Bissainthe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1219202001

CA21 25 0119

Octroi d'un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme Sous les pavés dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin au 1er novembre 2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 39 953,81 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal afin de réaliser le programme *Sous les pavés* dans les écoles du Plateau-Mont-Royal, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 1^{er} novembre 2021.

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1216008005

CA21 25 0120

Octroi d'un soutien financier de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 33 613 \$, toutes taxes applicables, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, pour la période 2021-2022, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Organisme	Projet	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	Entente administrative Ville/MTESS	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau	Animation et coordination d'une Table de quartier	2 233 \$	16 380 \$	15 000 \$

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme ci-haut désigné, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1216616003

CA21 25 0121

Octroi d'un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Médecins du Monde Canada afin de réaliser le projet de bonification de la clinique mobile, de l'équipe des navigateurs autochtones et du pair en réduction des méfaits, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 31 janvier 2022, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Médecins du Monde Canada afin de réaliser le projet de bonification de la clinique mobile, de l'équipe des navigateurs autochtones et du pair en réduction des méfaits, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, et ce, pour la période du 8 juin 2021 au 31 janvier 2022.

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1216008004

CA21 25 0122

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme Vivre en Ville pour l'offre d'accompagnement du projet « Rencontre de voisinage » dans le cadre du programme « Oui dans ma cour », et octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ pour la période du 15 juin 2021 au 15 juin 2022.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme *Vivre en Ville* pour l'offre d'accompagnement relatif à la bonification du processus de rencontre d'information de voisinage.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 15 000 \$, taxes incluses, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1218339003

CA21 25 0123

Approbation de la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020, et approbation des addendas aux conventions initiales à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 proposé dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

D'approuver les addendas aux conventions initiales, dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1198249004

CA21 25 0124

Approbation de la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2021, et approbation des addendas aux conventions initiales à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver la modification des événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 proposés dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1208249005

CA21 25 0125

Acceptation de l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application, ainsi qu'un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe), et autorisation de l'entente de partenariat à cet effet.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'accepter l'offre en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de l'arrondissement de Montréal-Nord relativement à l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale au montant de 20 000 \$ (exempt de taxe) pour la mise en place de l'application, et un montant récurrent annuel de 5 000 \$ (exempt de taxe).

D'autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213945004

CA21 25 0126

Octroi d'un financement maximal et non récurrent de 102 118 \$ aux associations commerçantes volontaires du Plateau-Mont-Royal, à même l'enveloppe de soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial obtenue de la Ville de Montréal, et délégation au directeur du développement du territoire et des études techniques des modalités de l'appel à projets, ainsi que des conventions à intervenir.

ATTENDU que les associations des commerçants sont des regroupements volontaires de commerçants légalement constitués;

ATTENDU que la délégation des responsabilités au directeur du développement du territoire et des études techniques quant à l'approbation des projets, la signature des conventions financières avec les associations, l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses permettrait plus de flexibilité et d'efficience quant à la gestion de ce volet du fonds;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder un financement maximal de 102 118 \$ aux associations volontaires de commerçants du Plateau Mont-Royal, financé par le soutien aux initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial offert par le Service du développement économique.

D'autoriser le directeur du développement du territoire et des études techniques, au nom du conseil d'arrondissement, à approuver les projets, signer les conventions financières relatives à la présente résolution, approuver les demandes de versements et autoriser les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1210318006

CA21 25 0127

Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2020.

ATTENDU QU'à sa séance du 17 mai 2021, le conseil de la Ville a adopté la résolution CM21 0589 relative au dossier 1216254001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020.

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2020 avec surplus de gestion de 3 299 000 \$.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De considérer le surplus de gestion de 2020 d'un montant de 3 299 000 \$ comme un surplus libre de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1213945002

CA21 25 0128

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2021.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1218863007

CA21 25 0129

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219167001

CA21 25 0130

Ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal et la Terrasse Guindon.

ATTENDU QUE le tronçon de la rue Franchère situé entre l'avenue du Mont-Royal et de la Terrasse Guindon fera l'objet d'un projet de réaménagement géométrique;

ATTENDU QUE la volonté de l'arrondissement est d'optimiser le verdissement, ce qui nécessite de réduire la largeur de la chaussée et donc, la mise à sens unique;

ATTENDU QUE la mise à sens unique vers le sud est l'option la plus avantageuse selon des critères d'accessibilité;

CONSIDÉRANT l'article 3, paragraphe 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal et de la Terrasse Guindon.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1216768003

CA21 25 0131

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé au 30, rue Prince-Arthur Ouest.

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 30, rue Prince-Arthur Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217494002

CA21 25 0132

Ordonnances autorisant la fermeture de l'avenue Duluth, ainsi que l'occupation du domaine public et la vente au détail sur cette avenue, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, les fins de semaine du 2 juillet au 22 août 2021.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, chaque vendredi à compter de midi jusqu'au dimanche suivant à 23 h 00, entre le 2 juillet et le 22 août 2021.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), une ordonnance permettant d'exploiter des points de vente sur le domaine public, de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques à l'occasion de la *Piétonnisation de relance 2021* de l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, chaque vendredi à compter de midi jusqu'au dimanche suivant à 23 h 00, entre le 2 juillet et le 22 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1210318007

CA21 25 0133

Ordonnances relatives à des fins de promotions commerciales, et approbation du calendrier des promotions commerciales de trois SDC en vertu du nouveau règlement sur les promotions commerciales (2021-04).

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c.C-4.1), une ordonnance autorisant la fermeture du boulevard Saint-Laurent sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées au tableau annexé à l'ordonnance.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2), une ordonnance autorisant la peinture sur la chaussée sur le boulevard Saint-Laurent, du 11 au 23 août ainsi que du 1^{er} au 6 septembre 2021.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1), une ordonnance permettant l'étalage et la vente de biens et de services sur le domaine public sur toutes les rues identifiées au tableau annexé à l'ordonnance.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), une ordonnance autorisant la diffusion de musique d'ambiance et ou de prestation musicale à l'aide d'appareils d'amplification, à l'extérieur, sur les tronçons identifiés aux dates et aux heures mentionnées au tableau annexé à l'ordonnance.

D'approuver en vertu du *Règlement sur les promotions commerciales (2021-04)*, le calendrier des promotions commerciales estivales 2021, à se tenir sur l'avenue du Mont-Royal, sur le boulevard Saint-Laurent ainsi que sur la rue Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1210318005

CA21 25 0134

Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 01-277-89 – *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).*

40.06 1212583001

CA21 25 0135

Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3(2.1).

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil d'arrondissement d'autoriser la consultation publique écrite dans le cadre du processus décisionnel des dossiers d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser la viabilité financière et la pérennité du Regroupement Pied Carré par la mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la présence de lieux de travail et de création abordables pour les artistes et les artisans dans le Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet du *Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).*

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1212583001

CA21 25 0136

Avis de motion et adoption du projet du Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 01-277-90 – *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.*

40.07 1218339004

CA21 25 0137

Avis de motion et adoption du projet du Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'arrêté ministériel n° 433-2021 du 24 mars 2021 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de quatre (4) places;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le projet du règlement 01-277-90 - *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.*

D'autoriser la consultation publique écrite afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1218339004

CA21 25 0138**Adoption du Règlement sur les promotions commerciales (2021-04).**

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 mai 2021, et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur les promotions commerciales (2021-04)*, abrogeant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1210318003

CA21 25 0139**Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements, sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis).**

ATTENDU QUE le projet maximise le potentiel du site tout en contribuant à l'animation et à la surveillance de la ruelle;

ATTENDU QUE le projet permet l'aménagement d'une cour intérieure plantée et la préservation d'un arbre de grand gabarit en plus de faciliter la construction de logements traversants bénéficiant d'une meilleure ventilation et éclairage naturel;

ATTENDU QUE le projet encourage l'utilisation du vélo en facilitant l'accès au stationnement;

ATTENDU QUE le concept architectural réinterprète les caractéristiques de la maison de faubourg;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 14 au 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter la résolution à l'effet:

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction de deux immeubles de 3 étages comprenant 9 logements sur le lot 1 443 987 (4527-4529, rue Saint-Denis) et ce en dérogeant au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes:

- Que la hauteur des bâtiments soit d'un maximum de 11,5 mètres et 3 étages sans mezzanine;
- Que les bâtiments intègrent un maximum de 9 logements;
- Qu'un parement de pierre calcaire Saint-Jacques ou Saint-Marc soit utilisé au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur la façade donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le rez-de-chaussée soit construit avec un recul d'au moins 2 m de la ligne de lot donnant sur la rue Saint-Denis;
- Que le 3e étage soit en recul d'au moins 1,5 m de la façade;
- Que l'escalier donnant sur la rue Saint-Denis soit en volée droite perpendiculaire à la façade;
- Que le parement du deuxième et troisième étage soit en revêtement léger;
- Qu'une superficie d'au moins 20 m² soit composée de végétaux plantés en pleine terre;
- Que soient plantés et maintenus au moins 2 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8m;
- Que tous les sentiers piétons extérieurs soient composés d'un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le projet intègre une sortie d'eau protégée du gel pour l'arrosage du jardin intérieur;
- Qu'un minimum de 9 unités de stationnement pour vélo soit aménagé dans la cour intérieure;
- Qu'il n'y ait aucune unité de stationnement pour automobile intérieure ou extérieure;
- Que la porte d'accès donnant sur la ruelle n'ouvre pas sur le domaine public;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans chaque ouverture d'accès;
- Qu'une stratégie de gestion des déchets, comprenant minimalement une salle à déchets intérieure, soit déposée préalablement à l'émission du permis de construction;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'élévation donnant sur la ruelle et sur le mur latéral sud sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Qu'une impression commémorative rappelant l'évolution du site soit préparée par un expert en patrimoine et installée sur les plans verticaux de l'encadrement de l'entrée cochère.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation, dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1215924001

CA21 25 0140

Résolution en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser le prolongement de l'escalier arrière du bâtiment situé au 3700, boulevard Saint-Laurent.

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier permettra la mise aux normes d'une issue afin d'assurer la sécurité des locataires en cas d'évacuation d'urgence;

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier est discret, léger et est fait d'acier peint tel que l'existant;

ATTENDU QUE le prolongement de l'escalier n'augmente pas l'emprise dans la marge;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 18 mai 2021;

ATTENDU que dans le cadre de la consultation écrite tenue du 19 mai au 2 juin 2021, aucun commentaire n'a été reçu de la part des citoyens, ni aucune opposition;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment, situé au 3700, boulevard Saint-Laurent, le prolongement de l'escalier d'issue arrière et ce, en dérogeant à l'article 349.1 (constructions autorisées dans une cour) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, à la condition que l'escalier soit fait d'acier et implanté à une distance minimale de 0.5 m de la limite de propriété arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1217894002

CA21 25 0141

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble d'usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 23 février 2021;

ATTENDU que des dessins d'exécution en architecture, structure, mécanique et paysage, avancés à ±70%, seront reçus avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable correspondant à 10 % de la valeur des travaux ou un contrat de surveillance du chantier par l'architecte sera déposée avant la délivrance des permis, afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Laura Freha Azoulay, reçus par la Direction le 29 avril 2021, pour la construction d'un immeuble à usage mixte de trois étages avec sous-sol, 2 commerces et 6 logements avec terrasse au toit, situé au 5007, rue Saint-Denis, faisant l'objet d'une demande de permis numéro 3002643774, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1212957005

CA21 25 0142

Dépôt d'une motion pour une meilleure protection des locataires et du parc de logements locatifs.

ATTENDU QUE 63 % des ménages montréalais sont locataires, que plus de 36 % d'entre eux ont des difficultés financières à se loger, consacrant 30 % et plus de leurs revenus à se loger;

ATTENDU QUE près de 23 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement subventionné;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les problèmes sociaux et les problèmes de logement, particulièrement à Montréal;

ATTENDU QUE malgré la hausse du taux d'inoccupation sur l'île de Montréal en 2021, principalement causée par les effets de la pandémie, ce portrait est très variable selon le type de logements, la demande étant toujours présente pour les logements pour les familles et les unités abordables;

ATTENDU QUE le coût moyen d'un logement disponible dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal est de 1427,51\$ selon l'enquête par le Journal Le Devoir publié le 8 avril dernier;

ATTENDU QUE cette situation entraîne une pression supplémentaire sur les locataires à la recherche d'un logement abordable et également pour le maintien des locataires détenant un logement abordable;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 1959 et 1966 du Code civil du Québec imposent au locataire le fardeau de l'ouverture du dossier au Tribunal administratif du logement, et que trop peu de locataires entament ces démarches, notamment en raison de la lourdeur du processus, d'un manque de ressources ou par crainte de représailles;

ATTENDU QUE les comités logements, malgré un travail exceptionnel et des ressources limitées, n'arrivent pas à eux seuls à répondre à la demande grandissante de ménages victimes de hausses de loyers abusives ou de stratégies frauduleuses visant à les évincer de leurs logements;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal voit, d'année en année, un nombre croissant de personnes en situation d'itinérance sur son territoire;

ATTENDU QUE de nombreux cas d'évictions ont été exposés au cours des derniers mois dans les médias, ce qui ne représente qu'une faible proportion des ménages évincés pour causes de subdivision, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de logements;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a modifié son règlement de zonage afin de resserrer les règles sur les divisions, les subdivisions et la réduction du nombre de logements par bâtiment afin de limiter les évictions liées à ces opérations;

ATTENDU QUE malgré l'ensemble des mesures déployées par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux et abordables et la protection du parc locatif, les locataires montréalais continuent de faire face à des situations précaires en matière de logement, et spécifiquement de logement abordable;

ATTENDU QUE le conseil de la ville de la Ville de Montréal a adopté, à sa séance du 19 avril 2021, une déclaration semblable portant sur la protection des locataires;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

Que l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, de concert avec le conseil de la ville de la Ville de Montréal, réitère au gouvernement du Québec l'importance de la mise en place d'un registre public des loyers afin de limiter les hausses de loyer abusives lors de changements de locataires.

Que l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, de concert avec le conseil de la ville de la Ville de Montréal, demande au gouvernement du Québec de réviser les dispositions du Code civil du Québec afin de mieux protéger les locataires.

Que l'arrondissement du Plateau Mont-Royal reconnaisse l'important travail effectué par les comités logements dans l'information et la défense des droits des locataires.

Que l'arrondissement du Plateau Mont-Royal appuie la Ville de Montréal dans son travail de collaboration avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre la recherche de solutions et d'outils pour mieux encadrer le phénomène des rénovictions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01

CA21 25 0143

Dépôt d'une motion de déclaration pour souligner le Jour du Portugal et de Camões sur le Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE Montréal marque cette année le 68e anniversaire de la première grande vague d'immigration portugaise au Canada et notamment à Montréal;

ATTENDU QUE le cSur historique de la communauté portugaise de Montréal est présent depuis les années 1950 sur le Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE même si la communauté s'est en grande partie dispersée sur le territoire du Grand Montréal à travers les décennies, la plupart de ses principaux institutions, commerces et médias de communication sont toujours sur le territoire du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE la communauté portugaise a joué un rôle important dans la mise en valeur des bâtiments historiques et patrimoniaux du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE la grande contribution faite par la communauté portugaise à la vie commerciale du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE le portugais demeure une langue vivante et utilisée de manière quotidienne sur le Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE l'apport à la vie culturelle du Plateau-Mont-Royal fait par les nombreux festivals et processions tout au long de l'année;

ATTENDU QUE deux parcs de l'arrondissement, le parc du Portugal et le parc des Açores, soulignent la contribution des citoyens d'origine portugaise au Plateau-Mont-Royal et à Montréal dans son ensemble;

ATTENDU QUE les communautés d'origine portugaise à travers le monde célèbrent le Jour du Portugal et de Camões, le 10 juin chaque année;

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par le maire Luc Rabouin
et la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement joigne sa voix à celle des autres communautés à travers le monde en soulignant officiellement le Jour du Portugal et de Camões, ce 10 juin prochain.

Que le conseil d'arrondissement exprime sa gratitude envers les membres de la communauté portugaise de Montréal pour leurs immenses contributions à la vie culturelle, économique, sportive et intellectuelle du Plateau-Mont-Royal et de la Ville de Montréal dans son ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02

CA21 25 0144

Dépôt des comptes rendus des rencontres du comité consultatif d'urbanisme tenues les 23 mars, 6 et 20 avril et le 4 mai 2021.

Les comptes rendus des rencontres du comité consultatif d'urbanisme tenues les 23 mars, 6 et 20 avril et le 4 mai 2021 sont déposés à l'attention des membres du conseil.

61.01

CA21 25 0145

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021. Il est 21 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021.

